

# Services de soutien juridique

## Faire la différence entre un élément juridique réel ou non

*Vous n'arrivez pas à vous entendre sur les modalités de garde?*

*Vous avez besoin d'un avis juridique en matière de séparation ou de divorce?*

*Vous avez reçu une citation à comparaître et vous ne savez pas très bien que faire?*

Les préoccupations d'ordre juridique peuvent vous prendre énormément de temps, d'argent et d'énergie. Elles peuvent aussi causer du stress et affecter votre famille, votre travail, votre vie. Prenez l'initiative de résoudre vos problèmes juridiques en demandant à votre programme d'aide aux employés (PAE) une consultation spécialisée et confidentielle.

### QUEL EST LE LIEN AVEC LES SERVICES DE SOUTIEN JURIDIQUE?

Votre PAE offre une approche spécialisée pour vous aider à résoudre des préoccupations d'ordre juridique. Des professionnels vous aideront à gérer les difficultés personnelles et familiales associées aux problèmes juridiques. Pour une consultation juridique, ils vous mettront en relation avec un avocat qualifié dans son domaine.

Ce dernier vous expliquera clairement comment la loi s'applique à votre situation et vous recommandera la démarche appropriée. La consultation juridique est offerte du lundi au vendredi, durant les heures normales de bureau.

### COMMENT LE SERVICE PEUT-IL AIDER?

Les services du PAE vous aideront à gérer un grand nombre de problèmes juridiques. La consultation juridique offerte par des avocats couvre des questions telles que :

- le droit de la famille
- la séparation et le divorce
- la garde et le soutien d'un enfant
- la faillite
- les testaments et la planification successorale
- les propriétaires et les locataires
- l'immobilier
- les assignations, les mandats et les citations à comparaître
- la protection du consommateur



Si votre problème requiert une aide excédant le cadre des services de consultation juridique (par ex., la préparation d'un testament ou une représentation en cour), le PAE vous aidera en vous orientant vers un avocat ou une firme juridique qualifiée. Si vous acceptez d'être représenté par un avocat de la firme juridique vers laquelle vous aurez été orienté, vous devrez alors en assumer les frais.

Votre PAE offre de l'information et de la consultation touchant la plupart des questions de droit. Ce service exclut la consultation sur des problèmes liés au travail, le droit fiscal, le droit de l'immigration, une deuxième opinion sur le travail d'un autre avocat et des conseils juridiques pour un tiers.

---

**Un simple avis juridique pourrait très bien résoudre vos préoccupations. Composez le**

**1 800 777-5888** Service ATS-ATME : **1 877 338-0275**

Counseling ou ressources en ligne :  
**[www.travailsantevie.com](http://www.travailsantevie.com)**

*Les services confidentiels de soutien juridique vous sont offerts sans frais, à vous et aux membres de votre famille. Ils s'intègrent à votre PAE.*